



Modalités de l'obligation d'entretien d'un enfant majeur

Par **Maman92**, le **01/12/2024** à **14:03**

Bonjour,rrnrnNotre enfant, étudiant majeur, a spontanément quitté le domicile familial. Il fait ses études non loin de ce domicile et, depuis plus d'un an, vivait sa vie d'étudiant sous notre toit.rrnrnAlors que nous souhaitons continuer de lui fournir gîte et couvert au domicile familial, il exige de l'argent pour vivre sa vie comme bon lui semble (logement, nourriture).rrnrnPouvons-nous être contraints de lui verser de l'argent pour ses gîtes et couverts ? Je précise que nous continuons d'assumer ses frais de scolarité, santé, téléphone, assurance, etc.rrnrnMerci,rrnrnCordialement

Par **yapasdequoi**, le **01/12/2024** à **15:44**

Bonjour,rrnrnOui vous avez envers votre enfant une obligation alimentaire selon le code civil, il peut saisir le JAF pour obtenir une pension.rrnrnrn[Article 371-2 du code civil](#)
rrnrnrnrn[quote]rrnrnChacun des parents contribue à l'entretien et à l'éducation des enfants à proportion de ses ressources, de celles de l'autre parent, ainsi que des besoins de l'enfant.rrnrnCette obligation ne cesse de plein droit ni lorsque l'autorité parentale ou son exercice est retiré, ni lorsque l'enfant est majeur."rrnrnrn[/quote]rrnrnVotre enfant majeur habite où il veut, vous ne pouvez pas l'obliger à loger chez vous.rrnrnPar contre le montant de la pension qu'il peut exiger est limitée et il devra s'organiser avec cette somme pour couvrir ses besoins et éventuellement travailler pour compléter.rrnrn rrnrn

Par **Henriri**, le **02/12/2024** à **06:11**

Hello !rnrnMaman92 si votre enfant majeur "exigeant" a fait le choix de quitter l'hébergement familial alors que le lieu de ses études en est proche conseillez-lui de saisir le JAF pour faire apprécier la situation résultant de son choix... et déterminer quel éventuel montant d'obligation d'entretien "résiduelle" si j'ose dire lui verser alors que vous continuez à couvrir ses frais de scolarité, santé, téléphone, assurance, etc... et que vous lui proposez l'hébergement famlial.rnrnA+